



L'Indispensable FLASH

SPÉCIAL GRÈVE

Mai 2021

Saviez-vous que??

Compensations de l'APTS

Tous les employés ayant plus de 20% de leur journée de travail en temps de grève verront leur salaire compensé à la hauteur de 80% de leur salaire normal.

Par exemple: Marie a 50% de services essentiels à offrir donc grève 50% de sa journée de travail. L'APTS lui donnera une compensation de 30% pour qu'elle soit rémunérée à la hauteur de 80% de sa journée de travail.

Pour obtenir sa compensation, il faut se présenter sur les sites de piquetages.
Pas de piquetage, pas de compensation.

Ancienneté et expérience

Ancienneté

En partant du principe que les conditions de travail doivent être maintenues durant une journée de grève, nous considérons que l'ancienneté devrait s'accumuler.

Expérience

En partant du principe que les conditions de travail doivent être maintenues durant une journée de grève, nous considérons que l'ancienneté devrait s'accumuler.

Vacances et autres congés

Vous avez un congé prévu à l'horaire lors de la journée de grève? Ce congé demeure

Vous avez des vacances lors des journées de grève? Vous n'êtes donc pas tenus de venir sur les sites de grève. Votre rémunération ne sera pas touchée.

Les absences imprévues de dernière minute doivent être accordées de façon exceptionnelles afin de maintenir les services essentiels.

* Si vous êtes en congé et que vous voulez tout de même venir sur les sites de piquetage, vous êtes les bienvenus mais sachez que vous n'aurez pas droit à la compensation de l'APTS

APTS Estrie

Pour nous rejoindre APTS CIUSSS de l'Estrie-CHUS

Adresse courriel : estrie@aptsq.com

Téléphone : 1-844-819-5757 poste 43200

Téléphone GRÈVE: poste 43573

Pour des informations APTS:

Site internet APTS :

<https://www.aptsq.com/estrie>

Page Facebook APTS Estrie :

<https://www.facebook.com/syndicatAPTSEstrie/>

[syndicatAPTSEstrie/](https://www.facebook.com/syndicatAPTSEstrie/)

Page Facebook APTS National :

